



HAL
open science

L'impact des propositions de réforme de la PAC (Agenda 2000) sur les systèmes d'élevage bovin français

F. Colson, Vincent Chatellier, A. Ridier

► **To cite this version:**

F. Colson, Vincent Chatellier, A. Ridier. L'impact des propositions de réforme de la PAC (Agenda 2000) sur les systèmes d'élevage bovin français. *Productions Animales*, 1998, 11 (2), pp.107-113. hal-02685192

HAL Id: hal-02685192

<https://hal.inrae.fr/hal-02685192>

Submitted on 1 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'impact des propositions de réforme de la PAC (Agenda 2000) sur les systèmes d'élevage bovin français

Cet article présente une simulation des effets de la proposition de réforme de la Politique Agricole Commune (Agenda 2000) sur le revenu des exploitations bovines françaises. Réalisée à partir des données de l'échantillon du Réseau d'Information Comptable Agricole (1995) et d'une typologie des systèmes d'élevage bovin, cette simulation, basée sur les propositions du 16 juillet 1997, souligne la fragilisation économique des producteurs spécialisés de viande bovine et l'augmentation des aides directes dans la formation de leur revenu. La proposition de réforme fait actuellement l'objet de débats au sein des états membres et la commission européenne doit présenter un texte plus élaboré en mars 1998.

La Commission européenne a présenté le 16 juillet 1997 ses propositions concernant les perspectives de développement de l'Union Européenne et de ses politiques pour le siècle prochain (Commission européenne 1997). La communication intitulée « Agenda 2000 » envisage notamment une nouvelle réforme de la Politique agricole commune (PAC) et plus particulièrement une révision du mode de fonctionnement des organisations communes de marchés des céréales, de la viande bovine et du lait. Dans la continuité de la réforme de la PAC de 1992, ces propositions portent sur une nouvelle baisse des prix compensée partiellement par des paiements directs aux exploitations

agricoles. Elles sont justifiées selon les experts de la Commission pour trois raisons principales : le risque de nouveaux déséquilibres sur les marchés des céréales et de la viande bovine (Institut de l'Élevage 1996) ; l'élargissement futur de l'Union aux pays d'Europe centrale ; les contraintes imposées par la préparation des nouvelles négociations multilatérales (réduction du soutien interne et découplage des aides directes), organisées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (APCA 1997). Partant de ces propositions, cet article présente une synthèse des effets, à structure et productivité constantes, de ce projet de réforme sur le revenu des exploitations bovines françaises (Colson *et al* 1997a).

Résumé

Les propositions de la Commission européenne concernant une nouvelle réforme de la Politique agricole commune (Agenda 2000) s'inscrivent dans la continuité de la réforme précédente (mai 1992) qui visait à abaisser les prix des principaux produits agricoles et à octroyer des paiements directs aux exploitations. La simulation de ces propositions montre un accroissement important des aides directes, qui devraient représenter à terme, sur l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles françaises, près de 80 % du résultat courant avant impôt (75 % pour les exploitations spécialisées en production de lait, 120 % pour celles de grandes cultures et 170 % pour celles de viande bovine). Cette réforme conduirait de plus à une fragilisation économique des exploitations bovines, notamment des exploitations allaitantes qui disposent de faibles revenus initiaux (- 27 800 F sur le résultat courant de 1996, qui s'élève à 151 700 F).

1 / Typologie de l'élevage bovin et méthode de simulation

L'étude repose sur l'échantillon du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) de

(1) En France, une exploitation est considérée comme professionnelle dès lors qu'elle assure l'emploi d'au minimum 0,75 Unité de Travail Annuelle (UTA) et que sa Marge Brute Standard (MBS) est supérieure à 8 Unités de Dimension Economique (soit un chiffre d'affaires voisin de 140 000 F).

1995 qui représente, après application des coefficients individuels d'extrapolation, 428 700 exploitations dites professionnelles⁽¹⁾. Ces exploitations assurent 95 % de la production agricole et reçoivent 90 % des aides directes versées à l'agriculture. Elle s'appuie sur une typologie réalisée à partir des variables disponibles (techniques et économiques) dans l'outil RICA, qui constitue un support pertinent pour évaluer l'impact des changements de politiques agricoles sur les différents systèmes d'élevage français.

1.1 / La typologie des systèmes d'élevage bovin

La typologie utilisée ici pour analyser les effets différenciés de l'Agenda 2000 sur les systèmes d'élevage bovin a été élaborée dans le cadre d'une collaboration entre l'Institut de l'Élevage et l'INRA de Nantes et présentée en détail dans un numéro précédent de la revue (Chatellier *et al* 1997). Parmi les 428 700 exploitations du RICA 1995, 244 000 sont considérées comme « bovines » car elles détiennent plus de cinq UGB bovines, 81 400 sont dites « céréales » car, non bovines, elles pratiquent la jachère d'une partie de leur surface en céréales et oléo-protéagineux (SCOP). Les 244 000 exploitations bovines sont réparties entre les laitiers (140 400), qui assurent 54 % de la production nationale de viande bovine, les allaitants (92 200), les engraisseurs (7 200) - représentant moins de 5 % de la production, et les 4 200 autres exploitations bovines. Les exploitations laitières et allaitantes sont ensuite réparties en différents systèmes techniques au regard du profil des animaux commercialisés, du système fourrager et de la localisation géographique (plaine, montagne).

1.2 / Le scénario proposé dans l'Agenda 2000

La simulation est réalisée à structure, productivité et volume constants, sur la base des données du RICA de 1995 actualisées à l'année 1996. L'actualisation porte sur les variations de prix de 1995 à 1996 pour les principaux produits et intrants et la diminution de la surface céréalière mise en jachère. Pour la viande bovine, le prix de 1995 a été conservé comme référence pour éviter de prendre en compte la situation exceptionnelle de 1996, liée au phénomène ESB (baisse de prix compensée par des aides). Les propositions de réforme sont appliquées, de façon mécanique, telles qu'elles sont formulées dans la communication « Agenda 2000 », tant en matière de baisse de prix, d'augmentation des aides que de suppression de l'obligation de jachère⁽²⁾.

La baisse des prix est appliquée sous la forme d'une diminution du produit brut de -20 % pour les céréales, de -30 % pour la viande bovine et de -10 % pour le lait. L'hypothèse d'une baisse du prix des aliments concentrés achetés de 5 % est intégrée pour tenir compte de l'effet induit d'une réduction du prix des céréales.

L'évolution des aides directes est la suivante : progression des aides céréalières de 54 à 66 ECU par tonne sur la base des rendements de référence actuels ; remplacement des aides actuelles aux oléagineux et protéagineux par une aide unique à l'hectare de 66 ECU par tonne (+ 7 ECU/tonne pour les oléagineux) sur la base d'un rendement moyen de 6 tonnes par hectare ; suppression de l'aide sur les superficies de maïs fourrage ; revalorisation des primes aux vaches allaitantes (de 145 ECU à 215 ECU par tête) et aux bovins mâles (de 135 à 368 ECU pour le versement unique à 10 mois et de 109 à 232 ECU pour le versement en deux fois à 10 et 22 mois) ; instauration d'une prime de 215 ECU par vache laitière présente.

Cette nouvelle réforme, tant par les baisses de prix qu'elle propose que par les nouvelles modalités d'attribution des aides directes qu'elle envisage, concerne tout particulièrement les exploitations d'élevage bovin.

2 / Les effets des propositions de l'Agenda 2000 selon les types d'exploitation

La simulation montre une perte globale de recettes, pour l'agriculture française, de 19,3 milliards de francs (soit -7 % du produit brut d'exploitation) dont 10,2 milliards au titre de la viande bovine ; 5,1 milliards au titre du lait et 4 milliards pour les céréales. Les 244 000 exploitations bovines supportent près de 90 % de ces baisses de recettes (tableau 1). Un tiers des exploitations agricoles sont des exploitations « laitières », qui supportent collectivement la moitié des pertes de recettes (10,7 milliards de francs).

Ces pertes globales de recettes sur l'agriculture française sont accompagnées d'une augmentation des charges culturelles liées à la mise en culture des ex-jachères de 2,6 milliards de francs et d'une diminution de 1,2 milliard imputable à la réduction du coût des aliments concentrés achetés. Le bilan laisse apparaître une baisse moyenne de la valeur ajoutée brute de 20 % toutes exploitations confondues. Cette baisse de valeur ajoutée est particulièrement élevée pour les exploitations productrices de viande bovine (-55 % pour les allaitants, -32 % pour les engraisseurs, -31 % pour les laitiers) et plus modeste pour les exploitations « céréales » (-15 %).

La baisse de 20 milliards de francs de la valeur ajoutée est en partie compensée par l'augmentation des aides directes qui progressent globalement de 12 milliards de francs. Le montant total d'aides en céréales et oléo-protéagineux augmente de 970 millions de francs

⁽²⁾ Sur les surfaces rendues disponibles, la production de grandes cultures est simulée au *pro rata* des proportions entre céréales/oléagineux/protéagineux pratiquées sur les surfaces actuelles (ce qui est une approximation forte qui ne prend pas en compte l'intérêt différencié pour les trois types de cultures avec la nouvelle distribution des primes).

La nouvelle réforme proposée conduirait à une baisse des recettes de 19 milliards de F pour l'agriculture française, supportée à 90 % par les exploitations d'élevage bovin.

Tableau 1. Les effets de l'Agenda 2000 sur le produit brut et la valeur ajoutée brute : analyse selon le type d'exploitation agricole (sources : RICA France / INRA Nantes).

	Laitier	Allaitant	Engraisseur	Céréales	Ensemble
Nombre d'exploitations	140 400	92 200	7 200	81 400	428 700
Variation du produit agricole total (milliards F)	- 10,7	- 5,6	- 0,4	- 1,8	- 19,3
- dont produit céréales et oléo-protéagineux	- 0,7	- 0,6	- 0,1	- 1,8	- 4,0
- dont produit viande bovine	- 4,8	- 5,0	- 0,3	0,0	- 10,2
- dont produit lait	- 5,1	0,0	0,0	0,0	- 5,1
Variation du produit agricole total (%)	- 12	- 15	- 9	- 3	- 7
Valeur ajoutée brute 1996 (milliards F)	33,1	10,3	1,3	20,5	106,3
Variation de la valeur ajoutée brute (milliards F)	- 10,3	- 5,7	- 0,4	- 3,2	- 20,2
Variation de la valeur ajoutée brute (%)	- 31	- 55	- 32	- 15	- 20

Tableau 2. Les effets de l'Agenda 2000 sur les aides directes et l'excédent brut d'exploitation : analyse selon le type d'exploitation agricole (sources : RICA France / INRA Nantes).

	Laitier	Allaitant	Engraisseur	Céréales	Ensemble
Aides directes totales 1996 (milliards F)	11,8	13,2	1,0	16,3	47,1
Variation d'aides directes 1996-2000 (milliards F)	+ 7,4	+ 3,1	+ 0,3	+ 0,9	+ 12,1
- dont aides céréales et oléo-protéagineux	- 0,9	0,0	0,0	+ 0,9	+ 0,4
- dont aides bovins mâles + vaches allaitantes	+ 1,8	+ 3,0	+ 0,3	0,0	+ 5,2
- dont aides vaches laitières	+ 6,6	0,0	0,0	0,0	+ 6,5
Variation d'aides directes (%)	+ 63	+ 23	+ 30	+ 6	+ 25
Excédent brut d'exploitation 1996 (milliards F)	42,8	22,3	2,2	32,6	133,6
Variation d'EBE entre 1996 et 2000 (milliards F)	- 3,0	- 2,6	- 0,1	- 2,2	- 8,1
Variation d'EBE entre 1996 et 2000 (%)	- 7	- 11	- 6	- 7	- 6

Tableau 3. Le poids des aides directes dans les exploitations agricoles françaises, selon leur type, après Agenda 2000 (sources : RICA France / INRA Nantes).

	Laitier	Allaitant	Engraisseur	Céréales	Ensemble
Aides directes (F/exploitation) en 1996	84 000	143 000	140 000	201 000	110 000
Aides directes (F/exploitation) en 2000	137 000	178 000	180 000	213 000	138 000
Aides directes en % de l'EBE en 1996	27	59	46	50	35
Aides directes en % de l'EBE en 2000	48	83	63	57	47
Aides directes en F/ha SAU en 1996	1 360	2 000	2 290	2 360	1 850
Aides directes en F/ha SAU en 2000	2 220	2 480	2 960	2 500	2 320

pour les exploitations « céréales » et diminue de 840 millions pour l'ensemble des exploitations bovines, principalement en raison de la suppression de la prime au maïs ensilage (estimée à 3,6 milliards de francs). La création d'une aide à la vache laitière (+ 6,6 milliards de francs) et la revalorisation des primes aux bovins mâles (+ 3,6 milliards) et des primes aux vaches allaitantes (+ 1,6 milliard) contribuent cependant à une augmentation importante des aides directes dans les exploitations bovines (+ 63 % pour les laitiers, + 30 % pour les engraisseurs et + 23 % pour les allaitants).

Le montant d'aides directes par exploitation progresse ainsi de 25 % avec l'application du projet Agenda 2000 (tableau 2) ; leur revalorisation est toutefois insuffisante pour permettre, à structure et productivité constantes, le maintien de l'excédent brut d'exploitation global (baisse de 8,1 milliards de francs). Les exploitations allaitantes, qui disposent en

1996 d'un niveau de revenu plus faible que les autres types d'élevage bovin connaissent avec l'Agenda 2000 une pénalisation plus forte (- 11 % d'EBE contre - 7 % en céréales, - 7 % en lait, - 6 % en engraissement).

La part des aides directes dans l'excédent brut d'exploitation passe de 35 % à 47 % toutes orientations confondues (tableau 3). La dépendance à l'égard des aides directes augmente pour tous les groupes de producteurs, mais reste la plus élevée pour les exploitations allaitantes, où les aides directes représentent 83 % de l'EBE, après application du scénario, soit 140 % du résultat courant. Leur niveau par exploitation augmente fortement dans les systèmes laitiers (de 84 000 F à 137 000 F par exploitation) car le soutien par les prix est transféré en soutien par des aides directes (primes à la vache laitière). Dans les systèmes engraisseurs, le montant d'aides directes par exploitation augmente d'environ

Parallèlement, l'augmentation des aides directes atteindrait globalement 12 milliards de F.

Tableau 4. Les effets de l'Agenda 2000 sur l'EBE des exploitations laitières spécialisées (en F et variation 1996-2000) (sources : RICA 1995 / INRA Nantes).

	Plaine maïs non limité	Plaine maïs limité	Plaine herbager	Montagne maïs	Montagne herbager mixte	Montagne herbager spécialisé	Ensemble lait spécialisé
Nombre d'exploitations	35 000	24 900	8 400	6 000	2 400	12 000	88 700
Produit agricole 1996 (F)	837 900	570 700	389 500	479 700	357 600	363 200	620 000
Variation (%)	- 10	- 11	- 11	- 11	- 9	- 13	- 10
Valeur ajoutée 1996 (F)	310 400	208 000	144 300	171 300	175 100	151 600	231 400
Variation (%)	- 25	- 29	- 30	- 29	- 17	- 29	- 27
Aides directes 1996 (F)	82 400	65 500	59 600	69 700	40 800	49 700	69 100
Variation (%)	+ 57	+ 63	+ 64	+ 55	+ 98	+ 85	+ 62
EBE 1996 (F)	372 200	260 900	197 100	224 800	209 500	195 500	286 100
Variation (F)	- 32 000	- 18 400	- 4 700	- 11 700	+ 10 700	- 1 900	- 18 900
Variation (%)	- 8,5	- 7,0	- 2,3	- 5,2	+ 5,1	- 0,9	- 6,6
Résultat courant 1996 (F)	234 700	163 000	130 200	134 800	143 300	121 500	180 100

**Le revenu
diminuerait pour
l'ensemble des
exploitations
laitières,
notamment celles
ayant une surface
importante en
maïs fourrage.**

40 000 F en raison de la forte revalorisation de la prime spéciale aux bovins mâles et le niveau global (180 000 F) devient légèrement plus élevé que pour les allaitants (178 000 F).

Le montant d'aides directes par hectare de surface agricole utile augmente fortement chez les laitiers (de 1 360 à 2 220 F par hectare), mais ce sont les engraisseurs qui, du fait de la forte revalorisation de la prime spéciale aux bovins mâles, bénéficient après application du scénario du niveau d'aides directes par hectare le plus élevé.

3 / L'impact du projet Agenda 2000 pour les systèmes laitiers et allaitants

Pour les exploitations laitières et allaitantes, une approche plus fine par système technique permet de mieux cerner l'enjeu que représente l'Agenda 2000 en termes d'évolution des revenus et des aides directes.

3.1 / Les exploitations laitières spécialisées

Les exploitations laitières des systèmes intensifs de plaine (« maïs non limité » et « maïs limité ») représentent les deux tiers des exploitations laitières spécialisées. Elles ont, pour plus d'un tiers d'entre elles, une superficie en céréales et grandes cultures importante (SCOP hors maïs fourrage représentant plus du tiers de la surface agricole). Elles connaissent une baisse relative d'EBE plus forte que les autres systèmes laitiers (- 8,5 et - 7 %) du fait de l'importance des volumes produits (tableau 4), de la perte de la prime au maïs fourrage et d'une productivité laitière supérieure (dans ce cas, l'aide à la vache laitière ne compense pas totalement la baisse du prix du lait).

Dans les systèmes herbagers de montagne et de plaine, l'excédent brut d'exploitation initial est beaucoup plus faible que dans les autres systèmes. Cela s'explique par des

dimensions économiques moindres, près d'une exploitation sur deux ayant une marge brute standard inférieure à 20 UDE (soit 350 000 F de chiffre d'affaires). Ces exploitations, peu orientées vers la production de viande, ont une stratégie plus économe sur les intrants et un système fourrager basé sur la valorisation des prairies. Dans ces groupes, la baisse du prix du lait est largement compensée par les aides directes attribuées aux vaches laitières⁽³⁾.

Globalement, l'application du scénario entraîne un resserrement des écarts de revenu entre exploitations de grande dimension économique qui sont plus intensives (valorisation du maïs ensilage) et celles de dimension économique plus modeste correspondant très souvent à des systèmes herbagers.

3.2 / Les exploitations mixtes lait-viande

Parmi les 51 700 exploitations lait-viande, les exploitations ayant un atelier d'engraissement de taurillons à base de maïs fourrage et les systèmes naisseurs sont plus pénalisées par le scénario de réforme (tableau 5).

Les systèmes ayant un atelier de taurillons (avec ou sans vaches allaitantes) connaissent, en valeur absolue, les plus fortes baisses de chiffre d'affaires (- 119 800 F par exploitation pour les laitiers avec taurillons, - 128 600 F par exploitation pour les mixtes avec taurillons) car ils ont des volumes de production plus importants et sont donc plus sensibles aux baisses de prix. De même, elles sont fragilisées par une activité céréalière conséquente (plus de 30 % des systèmes laitiers ou mixtes avec vaches allaitantes ayant un atelier de taurillons ont une superficie de céréales et

⁽³⁾ Dans l'hypothèse où l'aide est attribuée forfaitairement à la vache, elle n'est pas connectée au niveau de référence laitière actuel par exploitation. Le faible niveau de productivité des vaches laitières permet donc aux exploitations les plus extensives de bénéficier du découplage des aides.

Tableau 5. Les effets de l'Agenda 2000 sur l'EBE des exploitations lait-viande (en F et variation 1996-2000 en %) (sources : RICA 1995 / INRA Nantes).

	Laitier + Taurillons	Laitier + Bœufs	Mixte + Naisseur	Mixte + Taurillons	Mixte + Bœufs	Ensemble lait-viande
Nombre d'exploitations	13 300	10 700	15 400	8 200	4 100	51 700
Produit agricole 1996 (F)	923 000	611 400	499 000	858 400	599 800	696 400
Variation (%)	-13	-13	-14	-15	-15	-14
Valeur ajoutée 1996 (F)	326 700	213 400	187 900	285 600	183 200	244 000
Variation (%)	-36	-37	-37	-44	-50	-38
Aides directes 1996 (F)	128 600	84 100	91 700	145 500	117 000	110 200
Variation (%)	+68	+82	+47	+55	+66	+62
EBE 1996 (F)	437 600	283 100	269 200	414 300	268 900	338 400
Variation (F)	-28 800	-9 400	-25 300	-44 800	-13 400	-25 100
Variation (%)	-6,5	-3,3	-9,4	-10,8	-5,0	-7,4
Résultat courant 1996 (F)	270 200	177 600	179 700	261 800	159 600	214 000

d'oléo-protéagineux, hors maïs fourrage, supérieure au tiers de la surface agricole utile).

De plus faible dimension économique que les autres exploitations lait-viande, les exploitations mixte-naisseur connaissent une baisse de produit de 14 % et une moindre revalorisation des aides directes (+ 47 % contre + 62 % en moyenne), du fait notamment de la suppression de la prime au maïs fourrage (de l'ordre de 7 ha par exploitation, soit une perte d'environ 15 000 F). La majorité des brouardards ne bénéficiant pas de la revalorisation des primes, ces exploitations connaissent par ailleurs une augmentation plus limitée des primes spéciales aux bovins mâles (+ 6 000 F contre + 27 000 F en moyenne sur les systèmes lait-viande)⁽⁴⁾.

3.3 / Les exploitations allaitantes

Près de trois exploitations allaitantes sur quatre sont orientées vers l'activité de naisseur (veaux, brouardards précoces ou repoussés). La majorité de ces exploitations se situent dans les zones du centre-est et du sud-ouest de la France (Liénard *et al* 1996). Les exploitations de naisseurs engraisseurs, moins nombreuses (16 400), productrices de taurillons et de bœufs, sont localisées principalement dans

le grand Ouest et dans les zones de culture-élevage du nord et de l'est de la France.

La perte de valeur ajoutée, qui est en moyenne de 55 % pour l'ensemble des exploitations allaitantes, est particulièrement élevée dans les exploitations des types naisseur-engraisseur de taurillons et naisseur de brouardards primés (70 %). Ces exploitations, qui ont un volume de production de viande bovine plus élevé, sont en effet très sensibles aux baisses de prix (tableau 6). Malgré la suppression des aides sur les superficies de maïs fourrage, la hausse des aides directes est aussi plus forte du fait de la revalorisation de la prime spéciale aux bovins mâles.

Les exploitations de type naisseur-engraisseur avec production de bœufs sont proportionnellement moins affectées que les autres systèmes par la baisse du prix de la viande

La perte de revenu est plus marquée pour les exploitations allaitantes que pour les laitières.

⁽⁴⁾ Du fait de l'importance de la revalorisation de la prime spéciale aux bovins mâles, on peut s'attendre à un allongement de la durée de présence de ces animaux jusqu'à 10 mois dans les exploitations de naisseurs. Si les brouardards sont de plus en plus repoussés et primés, il est probable que le prix de marché du maigre soit soumis à des fluctuations beaucoup plus fortes qu'une baisse de 30 %.

Tableau 6. Les effets de l'Agenda 2000 sur l'EBE des exploitations allaitantes (en F et variation 1996-2000 en %) (sources : RICA 1995 / INRA Nantes).

	Producteur veaux sous la mère	Naisseur brouardards non primés	Naisseur brouardards primés	NE taurillons sans achats	NE taurillons avec achats	NE bœufs	Ensemble allaitants
Nombre d'exploitations	5 200	44 000	21 600	10 300	1 400	4 700	92 200
Produit agricole 1996 (F)	218 600	344 300	439 000	533 700	581 200	546 200	406 000
Variation (%)	-16	-13	-17	-20	-17	-12	-15
Valeur ajoutée 1996 (F)	79 700	94 500	107 200	150 000	147 800	161 200	112 200
Variation (%)	-45	-48	-71	-69	-64	-42	-55
Aides directes 1996 (F)	72 400	125 100	182 500	157 400	158 000	158 500	143 500
Variation (%)	+17	+16	+30	+33	+42	+33	+24
EBE 1996 (F)	141 500	207 000	273 600	295 400	273 400	302 100	241 500
Variation (F)	-23 500	-24 800	-21 200	-51 500	-28 000	-15 700	-27 800
Variation (%)	-17	-12	-8	-17	-10	-5	-11
Résultat courant 1996 (F)	95 000	125 800	169 200	198 000	159 000	196 100	151 700

Les résultats de la simulation montrent l'importance croissante de la part des aides directes dans le revenu des exploitations d'élevage bovin, notamment allaitant.

bovine, mais elles sont plus sensibles à celle des céréales (21 hectares en moyenne par exploitation). En terme relatif, leur perte d'EBE (- 5 %) reste modérée par rapport aux producteurs de taurillons (- 17 %) et aux producteurs de veaux sous la mère (- 17 %). Ces derniers, handicapés par leur dimension économique limitée et peu concernés par la revalorisation des aides directes (pas d'animaux mâles primés), sont fortement fragilisés.

Les résultats des simulations des effets mécaniques du projet Agenda 2000 ne prennent pas en compte les décisions d'adaptation des agriculteurs. Leur modélisation par programmation linéaire, réalisée en complément des travaux à partir du RICA, sur quelques systèmes bovins-types (Colson *et al* 1997b), montre sur le court terme une certaine rigidité des systèmes techniques (quotas laitiers). Elle confirme, dans le cadre de l'Agenda 2000, le maintien de l'incitation à l'intensification des productions bovines dans les zones où il existe une concurrence avec la production de céréales. Cette incitation, contraire aux objectifs affichés, s'explique en partie par la forte revalorisation des primes spéciales aux bovins mâles, qui interroge sur l'évolution de l'offre en viande bovine dans les systèmes laitiers. A l'avenir, les évolutions du revenu des agriculteurs seront, comme cela est observé depuis la réforme de la PAC de 1992, fortement influencées par le processus de concentration des exploitations et l'accroissement des gains de productivité du travail (Boyer 1997).

Conclusion

Les simulations de la proposition « Agenda 2000 » laissent apparaître une baisse du revenu plus importante pour les exploitations allaitantes (- 18 % du résultat courant avant impôt - RCAI) que pour les exploitations laitières (- 11 % du RCAI) et céréalières (- 12 % du RCAI). Elles soulignent le rôle déterminant des aides directes dans la formation du revenu des exploitations bovines françaises (153 000 F en moyenne, toutes exploitations bovines confondues, soit l'équivalent du revenu agricole). Cette dépendance à l'égard des paiements directs est particulièrement forte pour les systèmes allaitants et engraisseurs, elle progresse également rapidement dans les exploitations laitières (80 % du RCAI). La hausse des aides directes permet, à court terme, d'apporter une plus grande stabilité économique aux exploitations agricoles confrontées à une baisse importante des prix de marché. Mais cette évolution inter-

roge sur la pérennité du soutien public et sur la signification économique et sociale à donner aux paiements directs, comme le montrent les propositions formulées par la Commission sur la mise en place d'un mécanisme de plafonnement et de modulation des aides directes par exploitation.

Les résultats de ces simulations doivent être considérés avec une grande prudence dans la mesure où de nombreuses incertitudes subsistent. Ainsi, il est actuellement difficile de prévoir la répercussion de la baisse envisagée des prix d'intervention sur celle des prix de marché. Dans le secteur de la viande bovine, l'abandon du régime d'intervention et la diversité des types de produits (veaux sous la mère, broutards, jeunes bovins, bœufs, génisses, vaches de réforme, etc.) renforcent encore cette incertitude, même si la plupart des experts s'accordent pour dire que les risques de décrochement entre prix de marchés et prix institutionnels sont plus importants dans ce secteur que dans celui des grandes cultures.

De nombreuses incertitudes existent encore sur le projet de réforme lui-même. Elles portent notamment sur les contraintes de chargement qui ne s'appliqueront vraisemblablement pas au secteur laitier et dont les modalités doivent être précisées pour l'octroi des aides aux vaches allaitantes et aux bovins mâles. Elles portent également sur le plafond des primes aux bovins mâles, actuellement fixé à quatre-vingt-dix têtes par exploitation. Dans le secteur laitier, les incertitudes concernent la méthode de détermination de l'unité vache laitière éligible à la prime compensatoire de baisse du prix du lait (montant unique ou montant différencié sur la base du rendement laitier moyen national ou régional) et la poursuite des aides versées sur les superficies de maïs ensilage. Par ailleurs, si la pérennisation de la prime à l'herbe est assurée par les pouvoirs publics français, la question du financement communautaire de cette mesure agri-environnementale fait encore l'objet de discussion.

La proposition de réforme Agenda 2000 s'inscrit dans la perspective d'une adaptation aux règles de l'Organisation mondiale du commerce et de l'entrée prochaine dans l'Union Européenne de certains pays d'Europe Centrale et Orientale. Sa mise en œuvre dépend de l'issue des discussions conduites par les ministres de l'Agriculture de chaque pays avec les organisations professionnelles agricoles et des négociations à venir entre les gouvernements des quinze Etats membres de l'Union Européenne.

Références bibliographiques

APCA, 1997. La réforme de la PAC et des fonds structurels dans l'Agenda 2000. Chambres d'Agriculture n° 859, octobre, Paris, 72 p.

Boyer P., 1997. Les exploitations d'élevage bovin, quatre ans après la réforme de la PAC. Notes et études économiques, n° 4, juillet, MAPA-DAFE, 75-92.

Chatellier V., Colson F., Arnaud F., Guesdon J.C., Kempf M., Legendre J., Perrot C., 1997. La diversité des systèmes d'élevage bovin en France et leur contribution à la production de viande bovine. INRA Prod. Anim., 10, 227-240.

Colson F., Chatellier V., Ridier A., 1997a. L'impact des propositions de réforme de la PAC sur les systèmes d'élevage bovin français. Convention INRA - ONILAIT-OFIVAL, octobre, 52 p.

Colson F., Jacquet F., Ridier A., 1997b. Aides directes et extensification de la production, modélisation des effets d'un découplage des aides sur des

exploitations bovines en Pays de la Loire. Economie Rurale, sous presse.

Commission européenne, 1997. Les propositions du paquet Santer. Bruxelles, juillet, 15 p.

Institut de l'Élevage, 1996. Viande bovine dans l'Union européenne à 15, perspectives en 2002, un scénario impossible. Le dossier du GEB n° 249-250 ; juin-juillet.

Liénard G., Lherm M., Bébin D., 1996. Les exploitations d'élevage bovin allaitant en zones défavorisées : évolution et question. INRA Prod. Anim., 9, 285-297.

Abstract

Simulation of the effects of the CAP reform proposals on the French cattle farms.

The European Commission proposal « Agenda 2000 » is a continuation of the former may 1992 reform, which consisted of price falls for the main agricultural products, compensated by direct subsidies to farmers. The simulation of this proposal shows an increase of direct subsidies which should represent nearly 80 % of the net farm income for the whole French professional farms

(75 % for the specialised dairy farms, 120 % for the field crops farms and 170 % for the suckler farms). As far as the income is concerned, this reform proposal would weaken cattle farms, particularly suckler farms who have small incomes (- 27 800 FF of the net income which rises 151 700 FF).

Colson F., Chatellier V., Ridier A., 1998. L'impact des propositions de réforme de la PAC (Agenda 2000) sur les systèmes d'élevage bovin français. INRA Prod. Anim., 11, 107-113.